

TRAIL DU LOUP BLANC 2018

REGLEMENT DU TRAIL DU LOUP BLANC 2018 TRAIL URBAIN, 15KM, 23KM, 30 KM ET 55 KM

Le Trail du Loup Blanc est une épreuve nature de course à pied. Le parcours va presque exclusivement emprunter des chemins et monotraces dans les bois. La course se veut dans « l'esprit trail » avec un parcours varié mais difficile.

Tous les participants sont donc tenus de respecter le règlement suivant.

Article 1 : L'organisation

Le Trail du Loup Blanc est organisé le week-end du 8 et 9 décembre 2018. Il est co-organisé par les sections triathlon (affiliée FFTRI) et athlétisme (affiliée FFA) des SAM Guéret.

Ce règlement s'applique aux 5 courses proposées : un trail urbain, un 15km, un 23 km, un 30 km et un 55 km.

Article 2 : Participation

→ L'épreuve de **trail urbain** de 8 km (env. 150m de d+) est ouverte aux licenciés et aux non licenciés âgés de 16 ans et plus (catégories : cadet ; junior ; espoir ; sénior ; master).

Epreuve exclusivement féminine en solo et **mixte pour le trail urbain en couple (un homme et une femme)**.

→ L'épreuve de **15km (env. 540m d+)** est ouverte aux licenciés et aux non licenciés âgés de 16 ans et plus (catégories : cadet ; junior ; espoir ; sénior ; master).

→ L'épreuve de **23 km** (env. 640m de d+), est ouverte aux licenciés et aux non licenciés âgés de 18 ans et plus (catégories : junior ; espoir ; sénior ; master).

→ L'épreuve de **30km (env. 1050m d+)** et l'épreuve de **55 km (env. 1700m d+)** sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés âgés de 20 ans et plus (catégories : espoir ; sénior ; master).

→ Le **challenge court** (23km + 15 km) est réservé aux espoirs et +.

→ Le **challenge long** (55 km + 30 km) est réservé aux espoirs et +.

Article 3 : Inscription

Aucune inscription sur place ne sera acceptée sur les épreuves.

Organisation limitée à :

→ **2000 coureurs sur le week-end**

L'inscription à chacune des courses proposées doit faire l'objet d'une inscription par internet sur le site : www.trailduloupblanc.fr

Pour s'inscrire, il faut **compléter le questionnaire en ligne** et **joindre** :

- soit une copie de la **licence sportive en cours de validité** (FFA ou FFTRI mention compétition ou FFCO ou fédérations affinitaires (FSGT, UFOLEP) avec mention course à pied en compétition seront les seules acceptées !)

- soit la copie d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied en compétition **datant de moins de 1 an le jour de la course**.

Aucune inscription ne sera validée sans la présence d'un de ces deux documents.

Tout engagement est **ferme et définitif** et **ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement pour quelque motif que ce soit**.

La date limite des inscriptions est fixée au 30 novembre 2018.

TRAIL DU LOUP BLANC 2018

Article 4 : Frais d'inscription

Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

Aucun paiement par chèque ne sera accepté. Inscription possible en ligne uniquement via un paiement en carte bancaire (CB). Frais de gestion en sus.

TARIFS	Avant le 15/10/18	Après le 15/10/18
Trail Urbain	8 € en solo – 16 € en couple	
15 km	15 € + 5€ le repas	20 € + 5€ le repas
23 km	20 € (repas inclus)	25 € (repas inclus)
30 km	25 € (repas inclus)	30 € (repas inclus)
55 km	45 € (repas inclus)	50 € (repas inclus)
Challenge court	30 € + 5 € le repas du dimanche (repas du samedi compris)	
Challenge long	60 € (repas du samedi et du dimanche compris)	

Article 5 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer :

Au gymnase de Grancher :

→ **Vendredi 8 décembre** de 18h30 à 20h00 pour les coureurs du 23km et 55 km et challenge court et long

→ **Samedi 9 décembre :**

- de 6h00 à 6h45 pour le 55 km et challenge long
- de 6h45 à 8h15 pour le 23 km et challenge court
- de 16h à 20h pour le TUL, le 15 km et le 30 km

→ **Dimanche 10 décembre :**

- de 7h00 à 8h30 pour le 15 km
- de 7h00 à 9h15 pour le 30 km

**Sauf avis contraire de l'organisateur
sur notre page Facebook ou notre site internet,
il n'y aura pas d'inscription sur place.**

Article 6 : Déroulement des épreuves

Le parcours empruntera de larges chemins, mais également de nombreux sentiers en sous-bois. Il s'agit d'un parcours de pleine nature. Malgré un kilométrage qui n'est pas très important, les parcours proposés seront usants et « cassants ». Un entraînement minimum est donc nécessaire.

Balisage : il sera effectué avec de la rubalise et des panneaux indicateurs.

Ravitaillement sur la course : Attention, il n'y aura pas de gobelets sur les ravito ! Ils seront fournis aux moments des retraits des dossards.

- **Trail urbain des Louves :** pas de ravitaillement (course en autosuffisance complète)
- **15km :** 1 ravitaillement solide et liquide (prévoir votre propre ravito solide et/ou liquide en +)
- **23 km :** 2 ravitaillements : 1 ravito liquide et 1 ravito liquide/solide (prévoir votre propre ravito solide et/ou liquide en +)
- **30km :** 2 ravitaillements : 1 ravito liquide et 1 ravito liquide/solide (prévoir votre propre ravito solide et/ou liquide en +)
- **55 km :** 4 ravitaillements : 2 ravitos liquide et 2 avec liquide et solide (prévoir votre propre ravito solide et/ou liquide en +)

TRAIL DU LOUP BLANC 2018

Ravitaillement à l'arrivée. Repas de fin de course inclus dans votre inscription sauf pour le 15km et le 8 km.

Départs et arrivées : Le départ et l'arrivée se tiendront au gymnase de Grancher, rue Julien NORE à GUERET (23) sauf pour le 55km et le 23km. Le départ du 55 km se fera depuis le bourg d'Anzème (devant la salle polyvalente) et le départ du 23 km depuis le Lycée professionnel de Saint-Vaury. **Il n'y aura pas de remise des dossards sur ces deux sites de départ. Si vous venez par vos propres moyens et n'utilisez pas la navette de l'organisation, vous devrez obligatoirement passer par le gymnase pour récupérer votre dossard.**

Des douches et vestiaires seront accessibles au gymnase.

Une consigne est disponible et surveillée au Gymnase de Grancher

Horaires des courses

Samedi 8 décembre

8h : départ du 55 km (navette à 7h00 depuis le gymnase de Grancher)

9h30 : départ du 23 km (navette à 8h15 depuis le gymnase de Grancher)

19h : départ du trail urbain des louves

Dimanche 9 décembre

9h : départ du 15km

9h45 : départ du 30 km



Barrière horaire pour le 55 km : passage avant 13h00 au 35^{ème} kilomètre (poste 32)

Article 7 : Sécurité et matériels obligatoires

Sécurité :

Une équipe médicale composée de secouristes et d'un médecin sera présente durant toute l'épreuve. Elle sera composée d'un VSAB sur le site de départ et d'un véhicule tout-terrain mobile et un Quad placés sur le parcours et d'une ambulance pour rapatriement éventuel vers le site de départ ou le centre hospitalier de Guéret. Des PC sécurité seront également implantés sur le parcours, en liaison avec les secouristes. Un coureur balai fermera le parcours. Le médecin coordonnera les secours.

Les traversées de route seront assurées par des signaleurs sur les routes principales. Pour rappel : vous devez tous respecter le code de la route et donc vous devez courir à gauche de la route si vous êtes seul ou à droite si vous êtes en groupe.

Vous pouvez être amenés à couper des routes forestières sans signaleur. Soyez prudent(e)s.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard et sa puce de chronométrage (abandon possible aux différents ravitaillements, à un poste de contrôle (signaleurs) ou à l'arrivée).

Matériel obligatoire :

→ **23, 30 et 55 km :** compte tenu de la date hivernale et donc, des conditions climatiques qui peuvent être froides et enneigées, chaque participant devra prendre le départ avec **une réserve d'eau minimum de 0,5L, une réserve alimentaire et un gobelet pour les ravitaillements** (fournis par l'organisateur). **Et uniquement pour le 55km : un sifflet et une couverture de survie.**

TRAIL DU LOUP BLANC 2018

→ **15 km**: il est recommandé aux participants de prendre le départ avec une réserve d'eau minimum de 0,5L et avec une réserve alimentaire.

→ **Trail Urbain des Louves** : les participants devront tous s'éclairer à l'aide d'une frontale. Une partie du parcours n'est pas éclairée. Prévoir votre réserve personnelle en eau si vous souhaitez boire sur cette distance.

Le matériel imposé sera contrôlé lors du retrait des dossards. Tout concurrent qui serait contrôlé sur le parcours sans son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié. **Les bâtons ainsi que les écouteurs dans les oreilles sont interdits sur toutes les courses.**

Article 8 : Assurances

Les organisateurs ont souscrit différentes assurances pour cette organisation auprès de Alliance Internationale d'Assurance et de commerce (AIAC) pour la responsabilité civile organisateur.

Les licenciés bénéficient des garanties individuelles accordées par l'assurance de leur licence sportive. Les autres participants doivent personnellement s'assurer en individuelle accident.

Article 9 : Récompenses et résultats

Chaque participant recevra à son inscription un lot. Pour les podiums, la présence des coureurs ou d'un représentant est obligatoire.

La proclamation des résultats aura lieu le :

- **Samedi 8 décembre** :
 - à 15h00 pour le 55 km et le 23km
 - à 20h30 pour le Trail Urbain des Louves
- **Dimanche 9 décembre** :
 - à 11h30 pour le 15 km et Challenge Court
 - à 14h30 pour le 30 km et Challenge Long

Des lots récompenseront les 3^{er} coureurs au scratch masculin et féminin et les 1^{er} de chaque catégorie jusqu'à V3.

Article 10 : Sanctions, pénalités et disqualification

Tout coureur ayant coupé le circuit recevra une pénalité de 1h. En cas de récidive, il sera disqualifié automatiquement.

Tout coureur ne respectant pas les bénévoles, les autres coureurs et autres membres de l'organisation sera disqualifié sur simple décision de la direction de course.

Article 11 : Droit à l'image

Chaque participant.e autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes ou mobiles) sur lesquelles il/elle pourrait apparaître, prises au cours de cette manifestation, pour la promotion de l'épreuve ou du territoire dans le cadre des supports réalisés par l'organisateur, l'office de Tourisme du Grand Guéret, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ou l'Agence Départementale de Réservation Touristique.

Guéret, le 22 novembre 2018

La direction de course